

## Qui sommes-nous ??

Sous le nom de l'**AcoPrafor (Association romande du collectif des Praticiens Formateurs)** est créée, en mai 2006, une association à but non lucratif régie par des statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Cette association est politiquement et professionnellement indépendante.

## But

L'AcoPraFor est une association qui réunit des praticiens formateurs des domaines de la santé et du travail social dans le but d'être un partenaire à part entière sur le plan de la formation pratique et des politiques, de la santé et du social, en Suisse romande.

## Objectifs

- Faire reconnaître, valoriser et défendre le statut et la fonction de praticien formateur (PF).
- Être le représentant et le relais des PF auprès des différentes instances et partenaires.
- Être un lieu de ressources pour les PF romands.

## Moyens

- Communiquer, coordonner et diffuser l'information.
- Participer activement à la mise en œuvre de projets sur les plans institutionnels romands et être représentés dans différentes commissions du domaine de la santé et du travail social.
- Promouvoir la formation et le perfectionnement des PF.
- Être partenaire de la formation dans les écoles de niveaux ES et HES.
- Tenir à jour les documents de référence et veiller à leur cohérence en fonction des différents niveaux de formation et écoles.
- Entretenir les liens, favoriser les échanges et le dialogue.
- Être à l'écoute des préoccupations de ses membres.
- Permettre aux membres d'agir concrètement en fonction de leurs intérêts et de leurs compétences.

## Les membres

- Des praticiens formateurs, formés ou en voie de formation. Ils sont considérés comme membres individuels.
- Des groupes de praticiens formateurs constitués de cinq membres au minimum. Ils sont considérés comme Groupe PF constitués.
- Des associations professionnelles juridiquement constituées. Elles sont considérées comme membres associés.
- Des membres d'honneur : des professionnels qui ont significativement contribué à l'évolution de l'association et de la reconnaissance du statut PF.

Les candidatures sont soumises à l'approbation du comité.

## Les cotisations

Le montant des cotisations est approuvé par l'Assemblée Générale sur proposition du comité.

Les organes exécutifs fixent le mode de paiement des cotisations. Celles-ci sont dues jusqu'à la fin de l'année civile. La cotisation versée pour l'année en cours n'est pas restituée.

La cotisation annuelle s'élève à Fr. 50.-.

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation.

Pour les associations, les cotisations s'élèvent, selon le nombre de membres, de Fr. 50.- à Fr. 200.-.

Pour les groupes PF constitués, les cotisations s'élèvent de Fr. 15.- à 25.- par personne en fonction du nombre de personnes.

## Le comité

**Vlad Fernandez, président :**  
éducateur, DCPHM-Cery, Vaud (travail social)

**Sandrine Kirchner, caissière :**  
infirmière, Hôpital Riviera, Vaud (santé)

**Jean-Paul Carruzzo :**  
technicien en radiologie, réseau santé Valais, site de Sion, Valais (santé)

**Daniel Denereaz :**  
éducateur social, Responsable de foyer éducatif Carrefour, Neuchâtel (travail social)

**Sarah Fournier :**  
Physiothérapeute, CHCVs Martigny, Valais (santé)

**Michelle Hauser :**  
Educatrice de l'enfance, Polychinelle EPFL, Vaud (social)



## **Nous contacter**

Une question, une demande ? N'hésitez pas à contacter : [secretariat@acoprafor.ch](mailto:secretariat@acoprafor.ch)

ou par téléphone, durant la permanence téléphonique, les mardi et jeudi de 10h00 à 14h00, au 021 329 08 30, Christine Guinard Dumas, secrétaire exécutive, répondra volontiers à vos appels,

ou laissez un message.

Vous pouvez en tout temps consulter notre site [www.acoprafor.ch](http://www.acoprafor.ch).

Au plaisir de vous entendre !

**Le comité de l'ACoPraFor**

**Vous êtes Praticien Formateur dans le domaine de la santé ou du social en Suisse romande...**

**Votre statut vous interpelle...**

**Vous souhaiteriez participer aux travaux de mise en place de la formation pratique ?**

**Rencontrer des praticiens formateurs vous intéresse...**

**Alors cette association vous concerne...**

ASSOCIATION ROMANDE DU COLLECTIF DES PRATICIENS  
FORMATEURS

Av. de l'Eglise-Anglaise 6 – 1006 Lausanne  
021 329 08 30 – [secretariat@acoprafor.ch](mailto:secretariat@acoprafor.ch)